

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: 17

Artikel: Le bataillon de Neuchâtel pendant l'empire : souvenirs d'histoire nationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-330595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

E. RUCHONNET, capitaine fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 17. Lausanne, le 1^{er} Septembre 1865. X^e Année.

SOMMAIRE. — Le bataillon de Neuchâtel pendant l'empire. — Rapport du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant quelques questions relatives à l'introduction du nouvel armement de l'infanterie (*suite et fin*). — Nouvelles et chronique.

LE BATAILLON DE NEUCHÂTEL PENDANT L'EMPIRE.

SOUVENIRS D'HISTOIRE NATIONALE.

Nous avons déjà parlé précédemment de l'étude historique de M. A. Bachelin sur la principauté de Neuchâtel au temps de Berthier, sur Berthier lui-même et sur les troupes neuchâteloises au service de l'empire.

Nous nous garderons de revenir sur la partie biographique de ce travail dans la crainte de troubler trop souvent peut-être la bienveillante admiration dans laquelle se complaît l'auteur sur les brillantes qualités militaires de Berthier. A son concert d'éloges nous opposerions sans doute les cavilles connues du major-général en 1805 à Ulm, en 1808 en Espagne, en 1809 à Ratisbonne, le passage des ponts de Wagram, et tant d'autres, sans parler de l'opinion de Napoléon, si crûment exprimée en 1815, sur le mérite réel de son ancien chef d'état-major. Nous préférons nous arrêter sur une partie plus importante pour nous de la publication de M. Bachelin, sur celle qui se rapporte au bataillon de Neuchâtel, et à sa belle conduite dans plusieurs circonstances des grandes guerres de l'Empire. Nous laissons avec plaisir sur ce sujet la parole à l'auteur :

Le bataillon des troupes du prince Alexandre Berthier, dit bataillon de Neuchâtel, fut créé en vertu des décrets ci-après :

DÉCRET.

« Au quartier général impérial de Finckenstein, Prusse Ducale le 16 mai an 1807.
« Alexandre, par la grâce de Dieu, prince et duc de Neuchâtel et Valangin, etc.
« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE I.

« Le décret de Sa Majesté Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie, sera publié dans l'étendue de notre principauté ainsi qu'il suit.

« Extrait des minutes de notre secrétairerie d'Etat. »

« De notre camp impérial de Finckenstein, le 11 mai 1807.

« Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie.

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE I.

« Il sera levé un bataillon dans la principauté de Neuchâtel sous le titre de Bataillon du prince de Neuchâtel.

ARTICLE II.

« L'état-major sera composé de :

- 1 chef de bataillon.
- 1 lieutenant de recrutement.
- 1 adjudant-major.
- 1 chirurgien-major.
- 1 tambour-major.
- 1 maître-tailleur.
- 1 maître-cordonnier.
- 1 maître-armurier.

8

ARTICLE III.

« Chaque compagnie sera composée de :

- 1 capitaine.
- 1 lieutenant.
- 1 sous-lieutenant.
- 1 sergent-major.
- 1 caporal-fourrier.
- 4 sergents.
- 8 caporaux.
- 2 tambours.
- 1 sapeur.
- 140 soldats.

160 hommes. Total.

Pour chaque compagnie deux enfants de troupe.

ARTICLE IV.

« Le bataillon du prince de Neuchâtel sera composé de six compagnies, savoir : une compagnie de grenadiers, une compagnie de voltigeurs et quatre compagnies ordinaires. Ces six compagnies seront d'égale force.

ARTICLE V.

« Les deux premières compagnies seront levées avant le premier août, et les quatre autres avant le premier septembre prochain.

ARTICLE VI.

« Il ne pourra être admis dans le dit bataillon que des habitants de la principauté de Neuchâtel, des cantons suisses et du Valais.

ARTICLE VII.

« Le bataillon aura la même solde et les mêmes masses que les régiments suisses à notre service.

ARTICLE VIII.

« Pendant la vie du prince Alexandre Berthier, ce bataillon sera sous le commandement du prince de Neuchâtel qui aura la nomination des officiers.

ARTICLE IX.

« Nos ministres de la guerre, de l'administration de la guerre et du trésor public sont chargés du présent décret.

« (Signé) NAPOLEON.

« *Le ministre, secrétaire d'Etat,*

« (Signé) Hugues-B. MARET. »

ARTICLE II.

« Nos sujets verront dans ce décret un nouveau témoignage de l'affection de l'empereur et roi.

ARTICLE III.

« Il sera donné une instruction sur le mode d'exécution des dispositions du susdit décret.

ARTICLE IV.

« Notre commissaire général et extraordinaire, notre Conseil d'Etat sont chargés de l'exécution du présent décret.

« (Signé) ALEXANDRE. »

« Il est ordonné à tous les officiers de juridiction de cet Etat de faire incessamment lire et afficher les décrets ci-dessus en la forme et aux lieux ordinaires ; le Conseil enjoint en même temps aux dits officiers de donner à Monsieur Bosset, capitaine-adjoint à l'état-major de la grande armée, toutes les facilités qui pourront dépendre d'eux pour le plus grand succès de la commission dont il est chargé de la part de son Altesse Sérénissime notre souverain, relativement à la levée du corps qui fait l'objet de ces décrets.

« Donné en Conseil tenu sous notre présidence, au château de Neuchâtel, le 18 juin 1807.

« (Signé) de BOYVE. »

AVIS POUR LE BATAILLON.

« Monsieur Bosset, capitaine-adjoint à l'état-major de la grande armée, chargé de mission par son Altesse Sérénissime le prince et duc de Neuchâtel, avise les sujets de cet Etat que la levée du bataillon dont il est mention dans le décret de Sa Majesté l'empereur et roi, du 11 mai 1807, s'effectuera par la voie d'enrôlement purement volontaire. C'est pourquoi il invite les braves Neuchâtelois, tant ceux qui

ont déjà servi, sous quelque grade et dénomination que ce puisse être, que ceux qui seraient dans l'intention de prendre du service dans le bataillon du prince de Neuchâtel, de profiter de l'occasion favorable, soit pour reprendre du service, ou pour entrer dans la noble et glorieuse carrière des armes, de se présenter à lui sans délai pour être inscrits dans la liste du dit bataillon qui ne doit pas tarder à être levé, à mesure qu'il assure que le but de sa mission ne tend qu'au plus grand et précieux avantage des peuples de cet Etat. En effet, son Altesse Sérénissime dit elle-même dans sa lettre d'instruction à Monsieur Bosset, en parlant du décret impérial et royal ci-dessus : « L'empereur, par ce décret, offre un champ libre aux habitants de Neuchâtel, de concourir à la gloire des armées françaises. Les Neuchâtelois sont « braves, et je ne doute pas qu'ils ne s'empressent à remplir les rangs qui leur sont « présentés. » Et ailleurs, Elle dit encore : « Vous ferez sentir les avantages qu'il y a « pour mes sujets, de participer aux gratifications, pensions et décorations accordées « par l'empereur aux braves de l'armée française. »

« Donné à Neuchâtel, le 16 juin 1807.

« (Signé) BOSSET,
capitaine-adjoint à l'état-major de la grande armée. »

DÉCRET.

« Palais de St-Cloud, 27 août 1808.

« Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin ;

« Sur le rapport de notre ministre de la guerre, avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE I.

« Il sera attaché au bataillon du prince de Neuchâtel, une compagnie d'artillerie composée ainsi qu'il suit :

1 capitaine.

1 lieutenant officier de génie.

1 sous-lieutenant officier du train d'artillerie.

1 sergent-major.

4 sergents, dont 2 artilleurs, 1 sapeur, 1 du train.

1 fourrier.

8 caporaux, dont 4 artilleurs, 2 sapeurs, 2 du train.

64 soldats, dont 32 artilleurs, 16 sapeurs, 16 du train.

1 tambour.

83 hommes.

ARTICLE II.

« Il ne pourra être admis dans cette compagnie, ainsi qu'il est prescrit pour le bataillon, que les habitants de la principauté de Neuchâtel, des cantons suisses et du Valais.

ARTICLE III.

« Cette compagnie aura la même solde et les mêmes masses que les corps français de ces armes.

ARTICLE IV.

« Il sera attaché à ce bataillon deux canons de six, trois caissons de ce calibre, deux caissons d'infanterie et un chariot à munitions chargés d'outils.

ARTICLE V.

« Nos ministres de la guerre, de l'administration de la guerre et du trésor public sont chargés de l'exécution du présent décret.

« (Signé) NAPOLEON.

« Par l'empereur :

« *Le ministre, secrétaire d'Etat,*

« (Signé) B. MARET. »

Une lettre de Berthier du 30 août, adressée au président du Conseil d'Etat, à laquelle est joint le décret cité, annonce que le matériel de l'artillerie et les chevaux seront fournis par le ministre de la guerre.

Suivre la piste de cette poignée d'hommes perdus au milieu des cohortes immenses de l'Empire, traversant l'Europe, de l'Espagne en Russie, et de Russie en France, n'a pas été pour nous chose facile. Les bulletins d'une armée de six cent mille hommes ne peuvent pas s'occuper d'un bataillon et d'une compagnie d'artillerie. Les historiens ne citent le nom d'un corps détaché, que lorsque sa conduite a été *exceptionnelle*.

L'histoire de l'empire se fait à coups de corps d'armée et de régiments.

Nous avons donc eu recours avant tout aux renseignements qui nous ont été fournis par les derniers survivants du bataillon de Neuchâtel ⁽¹⁾.

Recruté par l'enrôlement volontaire, ce bataillon vit ses cadres se remplir rapidement par une jeunesse désireuse de se mêler à la grande armée, dont le prestige était à son apogée. Il s'organise à Besançon sous le commandement de monsieur de Bosset, et la compagnie d'artillerie au Havre sous le commandement du capitaine Frédéric de Perrot.

L'uniforme jaune de l'infanterie valut aux soldats du bataillon de Neuchâtel l'épithète de *Canaris* en Suisse, de *Serins* en France, de *Paxaros*, *Canarios* (Serins), *amarillos*, *pasidos*, *jonquillos* (jaunes), en Espagne.

L'habit jaune à pans courts était à revers et plastron rouge, la culotte blanche et collante avec guêtres noires jusqu'à mi-jambes. Bonnet d'oursin comme ceux des grenadiers de la garde, mais sans plaque, ni tresses, ni plumet, épaulettes rouges pour les carabiniers, blanches pour le centre, vertes pour les voltigeurs ; — ils avaient en outre un shako avec aigle, tresses blanches et plumet, l'armement était celui de la ligne française. L'artillerie et le génie portaient l'habit bleu à longs

(1) C'est à M. J.-Daniel Grisel, adjudant-sous-officier du bataillon, que nous devons les renseignements les plus précis. — *L'auteur*.

pans, le pantalon bleu avec guêtres noires. Shako avec tresses et plumet rouges — les épaulettes rouges.

Le bataillon de Neuchâtel n'eut pas de drapeau; la maréchale Berthier ne réalisa jamais son intention d'en offrir un fait de ses mains aux troupes du prince, son mari.

La cocarde était celle de l'armée française, rouge, blanche et bleue.

En tenue de ville les officiers portaient l'habit bleu à revers rouges comme celui de la ligne française, et un chapeau noir, dit à *la Guillaume Tell*, à fond bas, à aile relevée sur le front, avec plumes noires partant de la cocarde et tombant en avant.

En 1808, le bataillon de Neuchâtel, fort de 967 hommes, et sa batterie d'artillerie, forte de 83 hommes, pensaient faire partie de cette armée, qui, entrant en Espagne sous le prétexte de se rendre en Portugal, s'emparait par surprise des forts de Barcelone, Figuières, Pampelune, St-Sébastien, et qui d'alliée devenant ennemie, déposait Charles IV et Ferdinand VII, pour placer Joseph Napoléon sur le trône de Charles-Quint. Nous ignorons la cause, pour laquelle le bataillon de Neuchâtel n'accompagna pas Berthier, qui se trouvait en Espagne vers la fin de 1808 comme major-général, où il recevait avec l'empereur le 4 décembre la reddition de Madrid.

Mais l'année suivante il débuta d'une manière brillante dans cette seconde campagne d'Autriche, qui commence par Abensberg et finit par Wagram.

Le bataillon de Neuchâtel, en sa qualité de garde d'un maréchal-prince, ne dépendait pas d'une division, il était généralement considéré comme faisant partie de la garde impériale, avec laquelle il vivait et dont il partagea toujours les prérogatives.

Après la prise de Vienne et la bataille d'Essling, l'armée française renfermée dans l'île de Lobau, où elle eut d'abord à supporter toutes les horreurs de la faim, finit par s'y installer convenablement, par s'y fortifier par de grands travaux exécutés avec une rapidité inconcevable pour une armée décimée et fatiguée, — trois ponts de six cents pas de longueur la mirent en communication avec la rive droite du Danube et avec Vienne. — Des redoutes établies en face des positions ennemies sur la rive gauche étaient défendues par 120 pièces de position. L'armée s'y était remontée, l'île de Lobau avait pris le nom de l'île Napoléon, une petite île voisine avait pris celui d'île Alexandre, du prénom de Berthier. — Les travaux avaient duré un mois. — L'empereur habitait le château de Schoenbrunn, mais il transporta son quartier-général dans l'île Napoléon, lorsqu'il vit le moment d'agir. Sa présence redouble l'ardeur et les derniers ouvrages s'achèvent comme par enchantement.

De son côté l'archiduc Charles a fait élever parallèlement au fleuve, vis-à-vis de l'île Napoléon une série d'ouvrages de campagne, qui vont de Gross-Aspern à Enzersdorf, en passant par Essling. — Son armée complétée par les levées de Moravie, de Bohême et de Hongrie, compte 180,000 hommes et 900 pièces de canon. — Le gros de l'armée autrichienne est à une lieue en arrière de ces retranchements. L'archiduc attendait l'attaque, n'osant prendre le premier l'offensive; il pensait que l'empereur déboucherait sur la rive gauche du fleuve, au point où il avait passé la première fois. L'empereur chercha à confirmer cette intention dans l'esprit de l'archiduc, mais son but était de transporter la bataille sur un autre point, afin de rendre inutiles les travaux de défense, établis par l'armée autrichienne.

Le 2 juillet un corps de 500 voltigeurs passe dans l'île du moulin en face d'Essling, un pont joignit cette île au continent, l'attention de l'ennemi se tourna sur ce point, et l'attaque des redoutes convergea sur cette petite troupe.

Le général Regnier prit le commandement des îles. Le bataillon de Neuchâtel était au quartier-général dans l'île de Lobau. — Le rôle du bataillon est indiqué dans un ordre du major-général, dicté du camp de l'île Napoléon le 2 juillet 1809, 11 heures du soir, et adressé à Marmont.

.

TITRE IV. — DE LA DÉFENSE DE L'ÎLE.

22.

« Le général de division Regnier sera chargé du commandement de l'île. Il prendra le service le 4 à midi; il donnera le commandement des différentes îles et postes détachés aux officiers d'artillerie les plus anciens ou les plus propres, employés dans les batteries des dites îles.

23.

« Le général Regnier aura sous ses ordres :

« 1^o Un régiment de Bade, que fournit le corps du duc de Rivoli.

« 2^o Les deux bataillons que fournit le corps du général Oudinot.

« 3^o Deux bataillons saxons que fournira le corps du prince de Ponte-Corvo.

« 4^o Le bataillon du prince de Neuchâtel.

« Le bataillon du prince de Neuchâtel et un bataillon badois seront placés à la tête du pont dans laquelle il y aura 6 pièces de canon en batterie. — Ce mouvement ne se fera que pendant la nuit du 4 au 5. — Etc. »

Le 4 juillet au soir Oudinot passe le Danube en face du village d'Enzersdorf, embrasé par le feu des batteries françaises, le 5 l'armée française passait sur la rive gauche par six ponts jetés pendant la nuit. Les ponts supérieurs avaient été détériorés par des moulins chargés de pierres, que les Viennois faisaient descendre sur le fleuve,

— à cinq heures du matin l'empereur occupait la plaine d'Enzersdorf, prêt à y livrer bataille, — l'archiduc Charles comprit alors que ses ouvrages devenaient inutiles, qu'il fallait opérer une conversion générale de l'armée autrichienne et accepter le combat où l'empereur voulait le livrer. Le prince Eugène et Macdonald s'emparent de Wagram, mais attaqués par des renforts de l'archiduc, ils battent en retraite au milieu d'une nuit obscure, canonnés sur leurs derrières par l'armée autrichienne et en tête par leurs alliés les Saxons, qui croient avoir à faire à l'ennemi.

Le corps de Masséna et celui de Bernadotte forment l'aile gauche, Davoust tient la droite. Le prince Eugène et Oudinot tiennent le centre, Marmont avec le corps de Dalmatie forme une seconde ligne derrière le centre.

Cette armée s'étend sur une plaine de deux lieues, à douze cents toises de Vienne, qui attend avec anxiété le résultat de cette journée. La bataille commence à trois heures du matin par l'attaque et la défaite du général Rosenberg, que Davoust met en déroute et force à se retirer au-delà de Neusiedel.

Pendant ce temps le feu s'engage sur toute la ligne. L'archiduc Charles voyant que l'armée française ne s'appuie pas au Danube, veut l'isoler d'avantage des ponts qu'elle a construits, il se met à la tête d'un corps de 50,000 hommes, qui repoussa violemment les premières divisions qu'il rencontra.

Masséna, après une terrible résistance, fut obligé de laisser le village de Gross-Aspern qu'il occupait. Les Saxons de Bernadotte ne purent tenir non plus et laissèrent leurs positions. Le flanc des Français était dépassé de plus d'une demi-lieue, et une fuite partielle s'opérait par les ponts. En un instant l'île Napoléon fut remplie de fuyards, qui démoralisèrent les troupes de réserve qui s'y trouvaient; des colonnes autrichiennes se lancèrent même à l'attaque des ponts. Le bataillon de Neuchâtel, appuyé d'un bataillon badois, tint avec bravoure contre l'attaque forcenée des bataillons autrichiens, qui accouraient, sûrs de la victoire, et qui trouvèrent dans cette troupe, qui voyait le feu pour la première fois, une résistance imprévue.

La gauche française était rompue et en retraite, et l'armée autrichienne prenait position dans la plaine de Wagram à Gross-Aspern, en s'appuyant au Danube. — L'empereur fit porter l'attaque principale sur l'armée du centre autrichien, le maréchal Davoust avec les divisions Morand et Friant la rejeta jusque dans ses retranchements et occupa les hauteurs qui dominent Wagram et Neusiedel. Macdonald, appuyé de Marmont et d'Oudinot, continua cette attaque du centre, commencée par Davoust, pendant que Bessières, par une charge de

la cavalerie de la garde et de la cavalerie de réserve, arrêtait la marche des Autrichiens sur les points abandonnés par Masséna et Bernadotte. — Le général Davoust arrête l'ennemi par une canonnade de 60 bouches à feu. Macdonald luttait toujours avec le centre autrichien, fort de 9 carrés d'infanterie et de cavalerie, soutenus en plus par une nombreuse artillerie.

La position était terrible, et l'empereur, qui le savait bien, suivait lui-même les mouvements qu'il ordonnait. Le quartier impérial changea sept fois de position dans cette seule journée. — Le bataillon de Neuchâtel suivit l'empereur et le major-général dans leurs marches et contre-marches, il tint plusieurs fois contre les attaques des colonnes qui cherchaient à déborder les lignes françaises, pendant que Macdonald enfonçait le centre autrichien. — La cavalerie de Nansouty vint achever le combat, en dégagant Macdonald, que Marmont soutenait avec les Saxons. — Lasalle, sur la droite, opère une charge brillante avec la cavalerie de la division Masséna, et meurt glorieusement, frappé d'une balle au front. A la nuit l'armée autrichienne se repliait sur la Moravie, laissant 10 drapeaux, 40 pièces de canon, 18 mille prisonniers, 9000 blessés, une grande quantité d'armes et de voitures de guerre, et 4000 morts sur le champ de bataille; — l'armée française, selon les historiens français, ne perdit que 2600 hommes.

Marmont, Oudinot et Macdonald furent créés maréchaux sur le champ de bataille.

Le traité de Vienne, signé le 14 octobre, qui portait la frontière de la France jusqu'à la Drave fut le résultat de cette seconde campagne d'Autriche.

Le 15 août de la même année Napoléon nommait à Vienne Berthier prince de Wagram. — Le Conseil d'Etat de Neuchâtel lui adressa des félicitations sur la nouvelle principauté que l'empereur venait de lui donner; Berthier le remercia par une lettre, datée de Schœnbrunn le 24 octobre 1809: « Wagram, dit-il, rappellera aux Neuchâtois des souvenirs intéressants, puisque le bataillon fourni par la principauté y était présent et s'y est conduit avec honneur »

Un des épisodes les plus remarquables de Wagram est le passage du Danube à la nage par M. de Pourtalès, officier d'état-major, qui désarma une sentinelle autrichienne, transmit un message qui avait pour but de relier les communications des îles avec les rives, et revint au quartier-général où l'empereur le décora nu sur le rivage.

(A suivre.)

